



N° 443 /MINEDD/OIPR/DG

Abidjan, le 24 JUIN 2021

LETTRE D'ENGAGEMENT

Objet : Mise en place des comités d'audit et d'éthique de l'OIPR

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) est un établissement public national (EPN) de type particulier, doté de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie financière. L'OIPR a en charge la gestion des parcs nationaux et réserves du pays, constitués de huit (8) parcs nationaux et 8 réserves naturelles, dont les superficies cumulées sont estimées à plus de 2 millions d'hectares environ, soit 6,7% du territoire ivoirien.

L'OIPR a soumis une demande d'accréditation au Secrétariat du Fonds Vert Climat en qualité d'entité accès direct pour la gestion des projets et programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Le diagnostic institutionnel réalisé dans le cadre de ce processus a mis en exergue, entre autres, l'absence de comités d'audit et d'éthique.

Au regard des exigences en normes d'accréditation établies par le Fonds, la Direction Générale de l'OIPR s'engage à soumettre au Conseil de Gestion, organe de décision de la structure, le projet de mise en place de ces deux organes dans les meilleurs délais notamment en cours de sa prochaine session prévue en août 2021.

A la suite de la validation par le Conseil de Gestion, la Direction Générale procédera à la mise en place de ces deux organes au plus tard fin septembre 2021.



Le Directeur Général

Col. Major TONDOSSAMA Adama
Ingénieur Général des Eaux et Forêts